

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

⑫

N° 80 26619

⑤4 Dispositif mécanique pour le maintien en position d'un pistolet distributeur de carburant.

⑤1 Classification internationale (Int. Cl.³). B 67 D 5/06.

⑫2 Date de dépôt..... 12 décembre 1980.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée :

④1 Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 24 du 18-6-1982.

⑦1 Déposant : GUINCHARD Henri, résidant en France.

⑦2 Invention de : Henri Guinchard.

⑦3 Titulaire : *Idem* ⑦1

⑦4 Mandataire :

La présente invention a pour objet un dispositif mécanique pour maintenir en position un pistolet distributeur de carburant pendant le remplissage d'un réservoir de véhicule automobile.

5 Si de nombreux perfectionnements ont été apportés aux pistolets distributeurs tels qu'utilisés dans les stations-service en particulier au niveau de l'arrêt automatique de la distribution lorsque le remplissage des réservoirs atteint un certain niveau, il n'en demeure pas moins pour autant que dans la plupart
10 des cas l'opérateur ("pompiste") est contraint de maintenir manuellement et de façon constante le pistolet pendant toute l'opération de remplissage, sous peine de voir le pistolet sortir du réservoir soit par l'action du tuyau auquel il est relié, soit même sous le
15 tation.

Ceci est, outre la fatigue entraînée, une perte de temps importante pour l'opérateur qui ne peut rien faire d'autre pendant ce temps.

L'invention a pour but de remédier à ces inconvénients.
20

Conformément à l'invention ce résultat est obtenu en proposant un dispositif mécanique pour maintenir en position un pistolet distributeur de carburant pendant le remplissage d'un réservoir de véhicule automobile, caractérisé en ce qu'il comporte
25 d'une part des moyens de support proprement dit du pistolet, et d'autre part des moyens de fixation sur la carrosserie du véhicule concerné, les moyens de support et les moyens de fixation étant reliés entre eux par un bras de liaison.

Les moyens de support du pistolet pourront être de
30 toute forme et de toute nature.

Pour les pistolets existants, le support pourra être un simple collier fendu enserrant la poignée du pistolet à un endroit quelconque de celle-ci.

Avantageusement le moyen de support pourra être
35 intégré à la poignée du pistolet à la fabrication, par exemple au moulage, éventuellement sous la forme d'un ancrage sur le fourreau protège-carrosserie.

Les moyens de fixation du dispositif sur la carrosserie consisteront principalement en des éléments magnétiques
40 ou comportant des ventouses. On préférera bien évidemment un sys-

tème magnétique composé de particules magnétiques noyées dans des plaques souples caoutchoutées. On ne risque pas ainsi de détériorer la carrosserie du véhicule.

Enfin, la liaison entre les moyens de support du
5 pistolet et les moyens de fixation sur la carrosserie sera assurée par un bras de liaison de préférence articulé pour permettre une adaptabilité à tous les types de véhicules.

Il pourra s'agir d'un flexible semi-rigide, ou encore d'un assemblage réglable articulé par vis ou rotules.

10 On comprendra mieux l'invention à l'aide de la description ci-après en référence à la figure unique annexée qui est une vue d'ensemble du dispositif conforme à l'invention.

On a représenté un pistolet (1) de type en soi connu comportant une gachette (2) de commande munie d'un dispositif
15 de blocage (3) également connu en lui-même.

Le pistolet (1) est disposé par son embout (4) dans l'orifice du réservoir (5) d'un véhicule automobile (6).

Pour éviter conformément à l'invention que le pistolet ne sorte du réservoir si le pompiste vient à le lâcher, on
20 munit ledit pistolet d'un dispositif mécanique (7) qui va être décrit en détails.

Ce dispositif comporte tout d'abord des moyens de support du pistolet (1), par exemple un collier (8) enserrant la poignée du pistolet. Dans l'exemple représenté les moyens de support
25 sont rapportés, mais ils peuvent venir de moulage avec l'ensemble de la poignée du pistolet en particulier avec la garde (9).

Aux moyens de support du pistolet est relié à l'une de ses extrémités un bras de liaison (10), par exemple par une vis ou un bouton molleté (11) permettant le serrage ou le desserrage
30 à volonté pour adapter l'inclinaison du bras de liaison (10) à la structure de tout véhicule automobile.

A son autre extrémité le bras (10) est articulé, par exemple par une rotule (12), à un moyen de fixation (13) permettant de solidariser le dispositif (7) et la carrosserie (6)
35 du véhicule automobile. On a représenté ce moyen de fixation (13) sous la forme d'un arceau (14) comportant sur chacun de ses chants un patin (15,16). Ces patins (15,16) peuvent être par exemple des ventouses, ou encore, tel que représenté, des plaques souples dans lesquelles sont noyées de manière connue des particules ma-
40 gnétiques.

Le dispositif conforme à l'invention pourra être réalisé en des matériaux très légers (matière plastique, alliages) de manière à ne pas alourdir le pistolet ce qui serait un inconvénient au niveau de la manipulation.

5

Le dispositif conforme à l'invention peut servir seul à soutenir le pistolet. Pour certains réservoirs où le pistolet est en position plus inclinée, la partie basse de la poignée viendra en appui sur la carrosserie, ce qui limitera la tension au niveau du moyen de fixation (13).

REVENDICATIONS.

1. Dispositif mécanique pour maintenir en position un pistolet distributeur de carburant pendant le remplissage d'un réservoir de véhicule automobile, caractérisé en ce qu'il comporte d'une part des moyens de support proprement dit du pistolet, et d'autre part des moyens de fixation (13) sur la carrosserie du véhicule concerné, les moyens de support et les moyens de fixation étant reliés entre eux par un bras de liaison (10).
2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de support sont venus de moulage avec la poignée du pistolet (1).
3. Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce que les moyens de support consistent en un ancrage sur le fourreau protège-carrosserie.
4. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens du support consistent en un collier (8).
5. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que les moyens de fixation (13) consistent essentiellement en un arceau (14) comportant sur chacun de ses chants des moyens adhésifs.
6. Dispositif selon la revendication 5, caractérisé en ce que les moyens adhésifs consistent en des patins souples (15,16) dans lesquels sont noyées des particules magnétiques.
7. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que le bras de liaison (10) est articulé respectivement aux moyens de support et aux moyens de fixation par des vis réglables (11) ou des rotules (12).

